

Cote du document: EC 2015/88/W.P.7  
Point de l'ordre du jour: 8  
Date: 27 mai 2015  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Révision de la Politique de l'évaluation au FIDA: calendrier révisé pour le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA

### Note aux membres du Comité de l'évaluation

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Oscar A. Garcia  
Directeur  
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA  
téléphone: +39 06 5459 2274  
courriel: o.garcia@ifad.org

#### Transmission des documents:

Deirdre McGrenra  
Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Comité de l'évaluation — Quatre-vingt-huitième session  
Rome, 26 juin 2015

---

Pour: Examen

## Révision de la Politique de l'évaluation au FIDA: calendrier révisé pour le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA

1. Contexte. Conformément à la Politique de l'évaluation au FIDA, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) est tenu de produire chaque année le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI). Le RARI est le rapport phare qu'IOE établit tous les ans pour rendre compte de la performance des opérations du FIDA sur la base des évaluations effectuées l'année précédente. Il recense également les enseignements et les recommandations qui peuvent contribuer à améliorer la performance. La direction du FIDA formule une réponse écrite au document, que le Conseil examine en même temps que le RARI.
2. La première édition du RARI remonte à 2003. Le rapport a été présenté au Conseil d'administration à sa session de septembre en 2003 et 2004. Néanmoins, comme il en avait été décidé avec le Conseil à l'époque, le RARI a été présenté chaque année au Conseil d'administration en décembre à partir de 2005. Avant d'être examinés par le Conseil, le RARI et la réponse de la direction du FIDA sont discutés par le Comité de l'évaluation lors d'une session qui se tient habituellement fin novembre.
3. En outre, depuis 2007, la direction du FIDA produit également le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE). Conformément à la Politique de l'évaluation, IOE rédige ses observations à propos du RIDE, lesquelles sont examinées en même temps que le RIDE par le Conseil à sa session de décembre. Le RIDE et les observations d'IOE sont également examinés par le Comité de l'évaluation en novembre, avant leur examen par le Conseil.
4. Il est important de rappeler que le RARI et la réponse de la direction du FIDA, tout comme le RIDE et les observations d'IOE, sont examinés par le Comité de l'évaluation et le Conseil d'administration, dans la mesure où les deux rapports rendent compte de la performance et des enseignements tirés. Cela a permis d'améliorer l'efficacité des organes directeurs du FIDA ainsi que les débats sur la performance et le traitement des problèmes d'ordre systémique soulevés dans ces documents.
5. Question. Faisant suite à une demande de la direction du FIDA, et après consultation avec celle-ci, le présent document vise à obtenir l'accord du Comité de l'évaluation pour proposer au Conseil un amendement à la Politique de l'évaluation afin de modifier le calendrier de présentation du RARI et du RIDE au Conseil d'administration, pour que ces deux documents puissent être, à compter de 2016, soumis à la session de septembre du Conseil plutôt qu'à celle de décembre. Cela impliquerait que le Comité de l'évaluation doive examiner le RARI et le RIDE avant la session du Conseil de septembre.
6. Il a été décidé de proposer une modification de la date de présentation du RIDE et du RARI aux organes directeurs pour notamment:
  - s'agissant du RIDE, proposer au Conseil des données plus actualisées et aligner les dates de présentation des rapports de clôture de l'exercice, conformément aux meilleures pratiques. Soumettre le RIDE en septembre permettrait de présenter l'ensemble des indicateurs dans un délai de neuf mois, contrairement à la situation actuelle où prévalent différentes dates butoir, de nombreux indicateurs étant même présentés au bout de 12 mois.
  - rationaliser et rendre plus efficaces les processus internes qui permettent de collecter les données et de tirer les enseignements de l'expérience pour s'assurer que le RIDE soit présenté en temps opportun au Comité de l'évaluation, en évitant les retards que l'on a pu connaître par le passé.
  - alléger la charge de travail du Conseil à sa session de décembre.

7. Présenter le RARI en septembre plutôt qu'en décembre aurait une incidence limitée pour IOE, dans la mesure où le RARI est préparé sur la base des évaluations effectuées l'année précédente. La principale différence sera qu'IOE aura chaque année environ trois mois de moins pour produire le RARI. Il ne serait pas envisageable pour IOE de présenter le RARI à la session du Conseil d'avril car cela ne lui laisserait que très peu de temps (environ un mois et demi) pour effectuer une analyse approfondie et produire le document en début d'année.
8. Soumettre le RIDE à la session d'avril aurait pour conséquence de présenter les rapports de clôture de l'exercice à différentes dates (entraînant des problèmes d'alignement des données), avec des décalages allant de 4 à 16 mois. Le risque de voir les rapports présentés en retard au Bureau du Secrétaire (SEC) et aux organes directeurs est considéré comme élevé.
9. Incidences pour le Comité de l'évaluation. Comme mentionné précédemment, le RARI et le RIDE sont examinés par le Comité de l'évaluation à sa dernière session de l'année, qui se tient habituellement en novembre. Le fait de présenter ces documents au Conseil en septembre impliquerait la tenue d'une session supplémentaire du Comité de l'évaluation début septembre ou de programmer en septembre l'une de ses réunions.
10. Etant donné qu'organiser une session supplémentaire du Comité de l'évaluation aurait des incidences financières, IOE propose de décaler à début septembre la session du Comité qui se tient habituellement fin juin-début juillet. Cela n'aurait aucune incidence pour les autres documents permanents, notamment l'aperçu du programme de travail et budget d'IOE pour l'année suivante et le Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA), qui sont normalement présentés à la session de juin-juillet. Ces documents peuvent également être soumis au Comité en septembre, avant leur examen par le Conseil le même mois, selon la pratique habituelle.
11. La proximité entre une session du Comité en septembre et celle du Conseil le même mois laisserait relativement peu de temps pour préparer et distribuer dans toutes les langues le Rapport du président du Comité de l'évaluation pour le Conseil de septembre. Néanmoins, le fait de décaler la session du Comité de fin juin-début juillet à début septembre devrait permettre de réduire les coûts supplémentaires, en gardant à l'esprit que le Président et les membres du Comité devront communiquer rapidement leurs contributions au projet de rapport préparé par le SEC.
12. Par ailleurs, si une session supplémentaire du Comité de l'évaluation devait être organisée à partir de 2016 pour discuter uniquement du RARI et du RIDE, le SEC a indiqué qu'il accepterait de prendre en charge les coûts liés à l'organisation d'une telle session (coûts d'interprétation, etc.). Le Comité est donc invité à partager les vues d'IOE et de la direction sur cette question afin de fixer le nombre et le calendrier des sessions du Comité de l'évaluation à partir de 2016 ainsi que l'ordre du jour correspondant.
13. Recommandation. Le Comité de l'évaluation est invité à recommander au Conseil un changement de calendrier pour la présentation du RARI et du RIDE afin que celle-ci puisse se faire, à partir de 2016, non plus à la session du Conseil de décembre mais à celle de septembre. Un tel changement nécessitera un amendement au paragraphe 54 de la Politique de l'évaluation (2011), qui stipule actuellement que: "Chaque année, IOE soumettra le RARI à la direction du FIDA, puis au Comité de l'évaluation et au Conseil d'administration à leurs sessions de décembre". Aucun amendement à la Politique de l'évaluation ne sera nécessaire pour programmer à une nouvelle date la présentation du RIDE, dans la mesure où, aux termes de ladite politique, la présentation du RIDE n'est associée à aucune session du Conseil en particulier. Enfin, la modification proposée ci-dessus n'altère en rien les objectifs ou la nature de la Politique de l'évaluation en la matière.